

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais
Pour information et invitation

INVITATION

ZOOM sur le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Séance plénière, Mardi 19 mars 2013 de 14h30 à 16h30 au Centre aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault.

Historique :

Le 14 novembre 2002, la ville de Clermont l'Hérault crée un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui réunit tous les acteurs à la fois publics et privés pour développer des actions visant à réduire les phénomènes de délinquance.

Dans un premier temps, le C.L.S.P.D mandate un cabinet privé pour réaliser un diagnostic sur le sentiment d'insécurité ressenti par la population et la réalité des passages à l'acte.

En 2004, partant du constat que la délinquance ressentie ou réelle est un phénomène général, qui touche l'ensemble des communes du territoire, 9 communes rejoignent le C.L.S.P.D.

Le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Communes du Clermontais prend la compétence en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le C.I.S.P.D rassemble alors les 19 communes de l'intercommunalité, plus deux communes adhérentes. **La volonté des élus du territoire, en s'associant au sein de ce C.I.S.P.D, est de mener une politique commune de prévention et de lutter efficacement contre les incivilités et les phénomènes délictueux.**

Le rôle du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D) :

Le C.I.S.P.D est l'instance qui coordonne la politique de prévention et de sécurité sur le territoire de l'intercommunalité. Il est composé de 77 membres : des élus, des représentants de l'Etat, de la gendarmerie, des polices municipales et rurales, des

responsables d'établissements scolaires, des socioprofessionnels confrontés aux manifestations de la délinquance, des responsables des services sociaux, des représentants d'associations.

Le C.I.S.P.D est présidé de droit par Monsieur Alain CAZORLA, Président de l'EPCI, Maire et Conseiller Général du canton de Clermont l'Hérault. Le Préfet et le Procureur de la République ou leur représentant sont membres de droit.

Le fonctionnement :

L'ensemble des membres se réunit en séance plénière au moins une fois par an.

Un Comité de Pilotage, composé de quinze membres se réunit régulièrement pour faire le point sur les différents projets et préparer les séances plénières.

L'ordre du jour de cette nouvelle séance plénière est le suivant :

- **Parentalité :**

Bilan :

- *Signature du protocole d'hébergement d'urgence*
- *L'hébergement d'urgence*
- *Les actions menées par les associations : RAS, Secours Populaire, Terre Contact*

Perspectives :

- *Les permanences EPE : évolution des problématiques, projet d'extension*

- **Conduites à risque :**

Bilan :

- *Présentation Réseau Santé par la MLJ*
- *Formation «jeunes et conduites addictives»*
- *Permanence planning familial*

Perspectives :

- *Contrat Local de Santé*
- *Coordination d'un CSAPA*

- **Tranquillité publique et réponses aux incivilités**

Bilan :

- *TIG*
- *Délinquance et incivilités*
- *Mesure de réparation*

Perspectives :

- *Présentation cellule de veille*

- **Jeunesse**

Bilan :

- *Les actions de citoyenneté en milieu scolaire*
- *La médiation scolaire et la prévention routière*
- *Présentation du Réseau Jeunes*

Contact presse

Service communication : 04 67 88 95 50